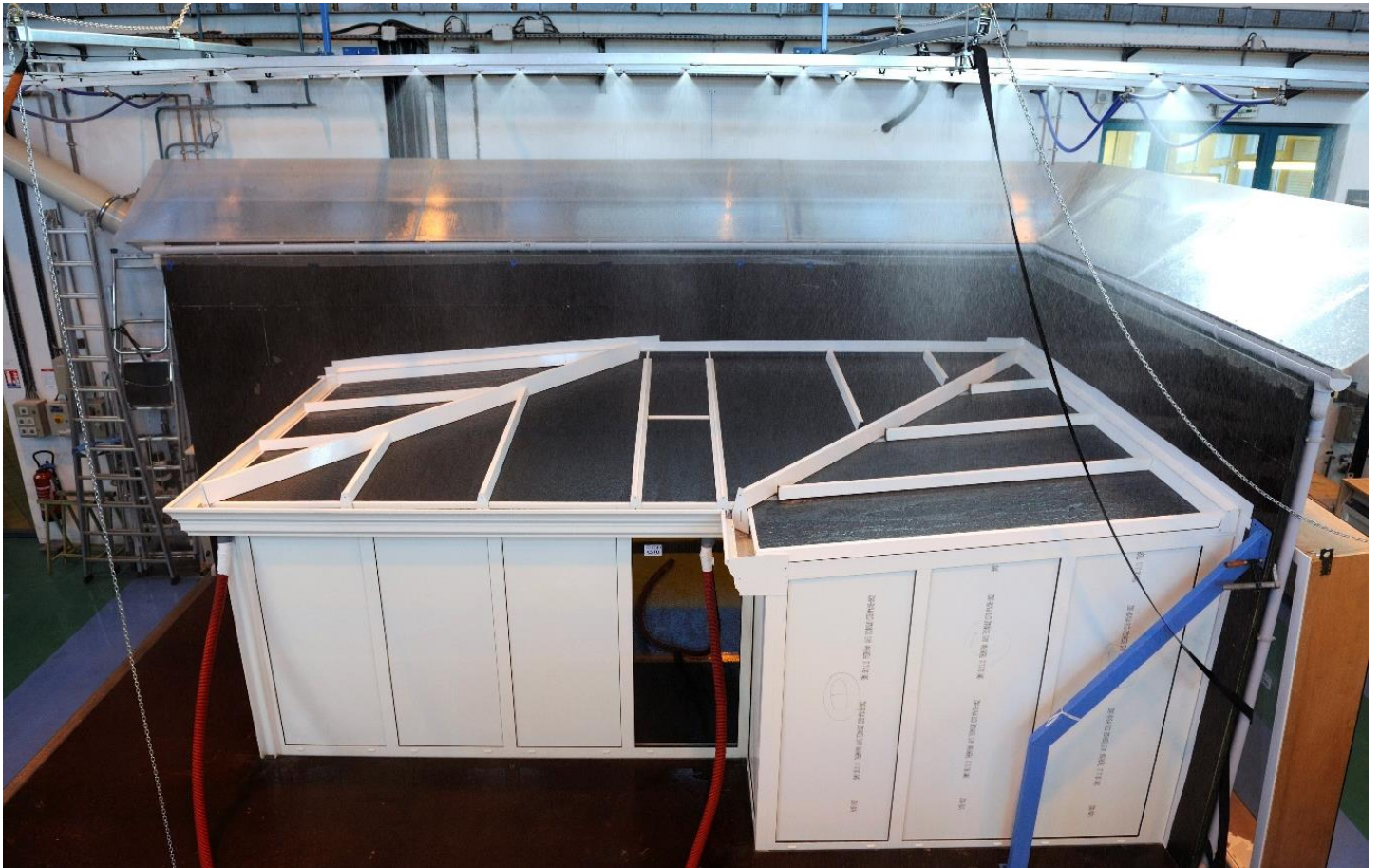


CERTIFICATION

# Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception : Vérandas à ossature aluminium



N° d'identification : EC01

N° de révision : 01

Date de mise en application : 01/03/2018

## **TABLE DES MATIÈRES**

<b>Partie 1</b>	<b>Obtenir la certification.....</b>	<b>3</b>
1.1	Dépôt d'une première demande d'admission .....	3
1.2	Demande d'extension .....	4
<b>Partie 2</b>	<b>Faire vivre la certification : le renouvellement.....</b>	<b>5</b>
2.1	Modalités de renouvellement.....	5
2.2	Revue de l'évaluation et décision.....	5
<b>Partie 3</b>	<b>Dossiers de certification.....</b>	<b>7</b>
3.1	Cas d'une première demande d'admission.....	7
3.2	Cas d'une demande d'extension .....	7
3.3	Cas d'une demande de renouvellement .....	7
<b>Partie 4</b>	<b>Les tarifs.....</b>	<b>12</b>
4.1	Prestations afférentes à la certification par évaluation de la conception .....	12
4.2	Recouvrement des prestations.....	13
4.3	Les tarifs.....	13

# Partie 1

## Obtenir la certification

### 1.1 Dépôt d'une première demande d'admission

#### 1.1.1 PRÉSENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3, §3.1.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication en dehors de l'Espace Economique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'EEE qui cosigne la demande.

A réception de la demande, le processus suivant est engagé :

- revue administrative et technique de la demande ;
- mise en œuvre de l'évaluation (instruction et essais) ;
- revue de l'évaluation ;
- décision.

#### 1.1.2 REVUE ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE LA DEMANDE

A réception du dossier de demande, le CSTB vérifie que :

- toutes les pièces demandées dans le dossier de demande sont jointes ;
- les éléments contenus dans le dossier technique respectent les exigences du référentiel de certification.

La demande n'est recevable que si :

- la lettre de demande est complétée, signée et, le cas échéant, accompagnée du devis signé ;
- le demandeur maîtrise et assume la responsabilité de l'étape de conception ;
- tout aspect non effectué par le demandeur fait l'objet d'un contrat définissant les responsabilités respectives avec son prestataire. Le demandeur reste responsable de l'ensemble des opérations et de leur cohérence ;
- les produits objets de la demande respectent les normes de références et les spécifications techniques fixées dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- l'ensemble des documents demandés est joint à la demande, notamment les éléments contractuels de la relation demandeur/mandataire et demandeur/distributeur le cas échéant.

A défaut du respect de ces engagements, le demandeur s'expose à l'interruption ou la suspension de l'instruction de son dossier.

Le CSTB s'assure également de disposer de tous les moyens pour répondre à la demande et peut être amené à demander les compléments d'information nécessaires à la recevabilité du dossier lorsque celui-ci est incomplet.

Dès que la demande est recevable, le CSTB organise l'évaluation et informe le demandeur des modalités d'organisation.

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium  
N° de révision : 01**

---

### **1.1.3 MODALITÉS DE L'ÉVALUATION**

Le contrôle exercé dans le cadre de la certification par évaluation de la conception est basé sur l'examen d'un dossier de conception et d'essais de type sur les produits.

### **1.1.4 REVUE DE L'ÉVALUATION ET DÉCISION**

Le CSTB évalue le dossier de conception et les rapports d'essais établis et adressés au demandeur (revue d'évaluation).

Dans certains cas, le CSTB peut, dès analyse des rapports, demander la réalisation d'un contrôle complémentaire.

Le CSTB présente éventuellement, pour avis, au Comité Particulier, une synthèse de l'ensemble des résultats d'évaluation.

Sur la base des résultats de l'ensemble de l'évaluation, le CSTB prend l'une des décisions suivantes :

- accord de certification, avec ou sans observations ;
- refus de certification, en motivant le refus.

En cas de décision positive de certification, le CSTB adresse le certificat au demandeur qui devient à cette occasion titulaire de la certification par évaluation de la conception.

La certification par évaluation de la conception est accordée pour une durée de cinq ans à la date d'édition du certificat.

Le demandeur peut contester la décision prise en adressant une demande. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

L'attribution de la certification ne saurait en aucun cas substituer la responsabilité du CSTB à celle qui incombe légalement à l'entreprise titulaire de la certification par évaluation de la conception.

Le titulaire peut alors communiquer sur sa certification conformément aux modalités définies en partie 2 du référentiel de certification.

## **1.2 Demande d'extension**

Les étapes décrites dans le paragraphe 1.1 précédent sont applicables.

La demande doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en partie 3, §3.2).

Dans le cas d'une demande d'extension pour une gamme de vérandas certifiée, les justifications demandées sont définies en fonction de la (des) modification(s) envisagée(s).

## Partie 2

# Faire vivre la certification : le renouvellement

Pendant toute la durée de la certification, le titulaire doit :

- respecter les exigences et les modalités de marquage décrites dans la partie 2 du référentiel de certification ;
- mettre à jour son dossier de certification en utilisant les modèles fournis en partie 3 de la présente Annexe ;
- informer systématiquement le CSTB de tout changement d'une des caractéristiques du système certifié, et/ou de son organisation susceptible d'avoir une incidence sur la certification.

En outre, le CSTB se réserve le droit de faire effectuer tout contrôle (visites, essais, vérifications....) qu'il estime nécessaire suite :

- à des réclamations, contestations, litiges, etc, ... dont il aurait connaissance et relatifs à l'usage de la certification par évaluation de la conception ;

En cas de litiges avec des utilisateurs, les contrôles peuvent comporter des prélèvements ou des essais sur les lieux d'utilisation (dans ce cas, le titulaire est invité à se faire représenter pour y assister).

### 2.1 Modalités de renouvellement

Le processus de renouvellement est engagé à la demande du titulaire au cours de la dernière année de validité du certificat.

Une demande de déclarations de modification de la part du titulaire doit être présentée conformément aux conditions et modèles donnés en Partie 3, §3.3.

Avant d'engager le processus de suivi, le CSTB réalise une revue administrative et technique du dossier de certification afin de s'assurer qu'aucune modification impactant cette dernière n'est à prendre en considération.

En outre, le CSTB se réserve le droit de faire effectuer tout contrôle (visites, essais, vérifications....) qu'il estime nécessaire suite à des réclamations, contestations, litiges, etc, ... dont il aurait connaissance et relatifs à l'usage de la présente certification.

### 2.2 Revue de l'évaluation et décision

Le cas échéant, le CSTB évalue les modifications éventuelles du dossier de conception et les rapports d'essais destinés au titulaire selon les procédures en vigueur.

En cas de besoin, le CSTB peut présenter, pour avis, au Comité, la synthèse des résultats d'évaluation (objet du questionnement) ou les conclusions des évaluations.

En fonction des résultats de l'ensemble des contrôles, le CSTB conclue sur l'évaluation et notifie la conclusion au titulaire, qui peut être :

- décision de renouvellement du certificat, ou
- refus de renouvellement du certificat.

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium  
N° de révision : 01**

---

Lorsqu'il y a sanction, celle-ci est exécutoire à dater de sa notification. Le choix de sanction dépend du degré de gravité de l'écart constaté. Les notifications de sanction touchant la certification sont signées par la Direction du CSTB.

Les frais liés aux contrôles complémentaires, occasionnés par les sanctions ou après analyse des rapports, sont à la charge du titulaire.

Toute suspension ou tout retrait de la certification par évaluation de la conception entraîne l'interdiction d'utiliser la certification par évaluation de la conception et d'y faire référence. Cette obligation vaut non seulement pour le titulaire mais aussi pour l'ensemble du réseau commercial de sa société ainsi que pour les négociants appelés à distribuer ses produits.

Toute la documentation (documents techniques et commerciaux, étiquettes, affiches, publicité, sites Internet etc.) ne doit plus faire état de la certification par évaluation de la conception pour le produit objet d'une suspension ou d'un retrait (erratum et/ou retrait).

Le titulaire peut contester la décision prise en adressant une demande. Il a la possibilité de présenter formellement sa position.

## Partie 3

# Dossiers de certification

La demande de certification doit être établie par le demandeur/titulaire en un exemplaire selon les cas et modèles définis ci-après. Cette demande est à formuler en **1 original sur papier à en-tête du demandeur en langue française** et l'ensemble est à adresser au CSTB.

Dans le cas où le produit provient d'une unité de fabrication située en dehors de l'Espace Économique Européen, le demandeur désigne un mandataire dans l'Espace Économique Européen qui cosigne la demande.

Une demande concernant un produit qui bénéficie d'une marque de conformité étrangère ou d'un certificat d'essais émis par un laboratoire étranger est traitée en tenant compte des accords de reconnaissance existants.

Note : Les versions électroniques des modèles de lettres et fiches peuvent être obtenues auprès du CSTB.

### 3.1 Cas d'une première demande d'admission

Le demandeur établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du demandeur selon la lettre-type 1 ;
- une fiche de renseignements généraux concernant le demandeur selon la fiche-type A ;
- un dossier technique par produit selon le plan de principe d'un dossier fourni dans le Document Technique EC01-1 (toiture inclinée) ou EC01-2 (toiture plate).

### 3.2 Cas d'une demande d'extension

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 2 ;
- un dossier technique par produit selon le plan de principe d'un dossier fourni dans le Document Technique EC01-1 (toiture inclinée) ou EC01-2 (toiture plate).

### 3.3 Cas d'une demande de renouvellement

Le titulaire établit un dossier contenant :

- une lettre de demande et d'engagement du titulaire selon la lettre-type 3.

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium  
N° de révision : 01**

**LETTRÉ-TYPE 1**

**CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION – VERANDAS A OSSATURE ALUMINIUM**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
Direction BAIES ET VITRAGES  
84, avenue Jean Jaurès  
Champs sur Marne  
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'admission à la certification par évaluation de la conception**  
**« Vérandas à ossatures aluminium »**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander la certification par évaluation de la conception :

- pour la dénomination commerciale suivante : ..... (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique, qui peut être en liste jointe à la présente demande).

A cet effet, je déclare connaître et accepter le référentiel de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium » et m'engage à le respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la certification par évaluation de la conception et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément au référentiel de certification de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».

Je déclare que les produits/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande <sup>(1)</sup> :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ;
- font l'objet d'une déclaration environnementale (FDES) > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-déclarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) : ..... > <sup>(1)</sup>

Cette déclaration est consultable sur : ..... (joindre la déclaration)

*(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».*

*Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.*

*Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>*

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant  
légal du demandeur/ titulaire**

**(2) Date et signature du représentant dans  
l'Espace Economique Européen**

Précédées de la mention manuscrite  
« Bon pour acceptation de la représentation »

<sup>(1)</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

<sup>(2)</sup> Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).



**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium**

**N° de révision : 01**

**LETTRÉ-TYPE 2**

**CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION – VERANDAS A OSSATURE ALUMINIUM**

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXTENSION DE CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
Direction BAIES ET VITRAGES  
84, avenue Jean Jaurès  
Champs sur Marne  
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande d'extension de certification par évaluation de la conception**  
**« Vérandas à ossatures aluminium »**

Monsieur,

En tant que titulaire de la certification par évaluation de la conception – « Vérandas à ossature aluminium » pour le produit identifié sous les références suivantes :

- dénomination commerciale :
- certification accordée le (date) et portant le numéro :

j'ai l'honneur de demander la certification par évaluation de la conception pour le produit/gamme de produits de ma conception, dérivant du produit/gamme de produits certifié(s) par les modifications suivantes : **<exposé des modifications>**.

A cet effet, je déclare connaître et accepter le référentiel de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium » et m'engage à le respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la certification par évaluation de la conception et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément au référentiel de certification de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».

Je déclare que les produits/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande<sup>(1)</sup> :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ;
- font l'objet d'une déclaration environnementale (FDÉS) > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-déclarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) : ..... > (1)

Cette déclaration est consultable sur : ..... (joindre la déclaration)

*(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».*

*Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.*

*Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>*

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant  
légal du demandeur/ titulaire**

**(2) Date et signature du représentant dans  
l'Espace Economique Européen**

Précédées de la mention manuscrite  
« Bon pour acceptation de la représentation »

<sup>(1)</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

<sup>(2)</sup> Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium**

**N° de révision : 01**

**LETTRÉ-TYPE 3**

**CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION – VERANDAS A OSSATURE ALUMINIUM**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION**

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
Direction BAIES ET VITRAGES  
84, avenue Jean Jaurès  
Champs sur Marne  
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de renouvellement de certification par évaluation de la conception**  
**« Vérandas à ossatures aluminium »**

Monsieur,

En tant que titulaire de la certification par évaluation de la conception – « Vérandas à ossature aluminium » pour le produit identifié sous les références suivantes :

- dénomination commerciale :
- certification accordé le (date) et portant le numéro :

j'ai l'honneur de demander le renouvellement de la certification par évaluation de la conception pour le produit/gamme de produits de ma conception.

Je déclare que le système faisant l'objet de la présente demande est <sup>(1)</sup> :

- strictement conforme à celle définie dans le dossier technique initial de certification du système ;
- le dossier technique initial a été modifié selon les informations apportées dans le dossier joint.

A cet effet, je déclare connaître et accepter le référentiel de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium » et m'engage à le respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la certification par évaluation de la conception et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément au référentiel de certification de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».

Je déclare que les produits/gamme de produits faisant l'objet de la présente demande <sup>(1)</sup> :

- ne font pas l'objet d'une déclaration environnementale ;
- font l'objet d'une déclaration environnementale (FDES) > < font l'objet d'une déclaration environnementale EPD/PEP/autre (à préciser) > < individuelle > < collective > < auto-déclarative > < ayant fait l'objet d'une vérification par (nom/date) : .....> (1)

Cette déclaration est consultable sur : ..... (joindre la déclaration)

*(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la certification par évaluation de la conception « Vérandas à ossatures aluminium ».*

*Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.*

*Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>*

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant  
légal du demandeur/ titulaire**

**(2) Date et signature du représentant dans  
l'Espace Economique Européen**

Précédées de la mention manuscrite  
« Bon pour acceptation de la représentation »

<sup>(1)</sup> Rayer la(les) mention(s) inutile(s)

<sup>(2)</sup> Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium**

**N° de révision : 01**

**FICHE-TYPE A**

**CERTIFICATION PAR ÉVALUATION DE LA CONCEPTION – VERANDAS A OSSATURE ALUMINIUM**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR**

**DETENTEUR DU SYSTEME :**

- Raison sociale : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Pays : \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_
- N° SIRET <sup>(1)</sup>: \_\_\_\_\_ Code NAF <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_
- Nom et qualité du représentant légal <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : \_\_\_\_\_
- Numéro d'identifiant TVA <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_
- Adresse électronique : \_\_\_\_\_
- Site internet : \_\_\_\_\_
- Système de management de la qualité certifié <sup>(4)</sup> :  ISO 9001

**MANDATAIRE (s'il est demandé) :**

- Raison sociale : \_\_\_\_\_
- Adresse : \_\_\_\_\_
- Pays : \_\_\_\_\_
- Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopie : \_\_\_\_\_
- N° SIRET <sup>(1)</sup>: \_\_\_\_\_ Code NAF <sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_
- Nom et qualité du représentant légal <sup>(2)</sup> : \_\_\_\_\_
- Nom et qualité du correspondant (si différent) : \_\_\_\_\_
- Numéro d'identifiant TVA <sup>(3)</sup> : \_\_\_\_\_
- Adresse électronique : \_\_\_\_\_
- Site internet : \_\_\_\_\_
- Système de management de la qualité certifié <sup>(4)</sup> :  ISO 9001

<sup>(1)</sup> Uniquement pour les entreprises françaises.

<sup>(2)</sup> Le représentant légal est la personne juridiquement responsable.

<sup>(3)</sup> Concerne les fabricants européens.

<sup>(4)</sup> Joindre une copie du certificat.

## Partie 4

### Les tarifs

La présente partie a pour objet de définir le montant des prestations afférentes à la certification et de décrire les modalités de recouvrement.

La certification par évaluation de la conception comprend les prestations suivantes :

- Développement et mise en place d'une application ;
- Instruction de la demande de certification ;
- Fonctionnement de l'application de certification ;
- Essais ;
- Contrôles complémentaires ou supplémentaires ;
- Promotion.

#### 4.1 Prestations afférentes à la certification par évaluation de la conception

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
Développement et mise en place d'une application.	Participation à la mise en place de la certification par évaluation de la conception dont l'élaboration du référentiel de certification.	Cette prestation est réglée par le demandeur lors de la première demande de certification de la certification par évaluation de la conception. Le versement de cette prestation reste acquis même au cas où la certification par évaluation de la conception ne serait pas accordé ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Instruction de la demande de certification.	Prestations comprenant l'examen des dossiers de demande, les relations avec les demandeurs, les laboratoires, les auditeurs, l'évaluation des résultats de contrôles.	Ces prestations sont facturées à réception de la demande. Il s'agit d'un montant forfaitaire. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où la certification par évaluation de la conception ne serait pas accordée ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Fonctionnement de l'application de certification.	Prestations de gestion des dossiers des produits certifiés et de leurs titulaires, d'établissement des listes de produits certifiés, d'évaluation des résultats de contrôles.	
Essais	Prestations d'essais des laboratoires.	Les tarifs des laboratoires sont diffusés à la demande. Le versement de ces prestations reste acquis même au cas où la certification par évaluation de la conception ne serait pas accordée ou au cas où la demande serait abandonnée en cours d'instruction.
Contrôles complémentaires / supplémentaires.	Prestations entraînées par les contrôles supplémentaires ou essais de vérification complémentaires qui peuvent s'avérer nécessaires à la suite d'insuffisances ou anomalies	Ces prestations sont à la charge du demandeur/titulaire selon les tarifs en vigueur, diffusés à la demande.

**Annexe de gestion administrative de la certification par évaluation de la conception  
Vérandas à ossatures aluminium  
N° de révision : 01**

---

Nature de la prestation	Définition de la prestation	Conditions générales
	décelées par les contrôles courants.	

## **4.2 Recouvrement des prestations**

Le droit d'inscription et les frais relatifs aux prestations d'instruction et d'audit facturés dans le cadre d'une demande d'admission ou d'extension de la certification par évaluation de la conception sont payables en une seule fois, au moment du dépôt de la demande, en vue de son enregistrement officiel.

Ces frais restent acquis même au cas où la certification par évaluation de la conception n'est pas accordée ou étendue.

Le demandeur ou le titulaire de la certification par évaluation de la conception doit s'acquitter de tous les frais dans les conditions prescrites. Toute défaillance de sa part fait en effet obstacle à l'exercice par le CSTB, des responsabilités de contrôle et d'intervention qui lui incombent au titre du référentiel de certification.

Dans le cas où une première mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ne déterminerait pas, dans un délai de un mois, le paiement de l'intégralité des sommes dues, toute sanction prévue dans les Exigences Générales de la certification par évaluation de la conception peut être prise pour l'ensemble des produits admis du titulaire.

## **4.3 Les tarifs**

Les tarifs font l'objet d'une révision annuelle, sous forme de barème édité par le CSTB. Cette révision est décidée après consultation du Comité Particulier.

Le refus par un titulaire de la révision annuelle des tarifs entraîne, de fait, un arrêt volontaire de sa part de la certification par évaluation de la conception pour ses produits certifiés.